

# FLEURISSEMENT

« Un simple regard posé sur une fleur et voilà une journée remplie de bonheur »

*De Céline Blondeau*

Voici quelques précisions pour le fleurissement dans notre village :

Les personnes déléguées de la commune de la Balme-de-Thuy qui effectuent le classement dans le village n'ont pas le choix de la date, elles doivent impérativement faire leur « visite » la semaine qui précède le passage de la commission cantonale.

A noter : En 2009 une nouvelle catégorie « potager » a été ajoutée.

Pour se déplacer la commission cantonale est assez stricte et exige un bon fleurissement d'ensemble, c'est pourquoi en 2009 aucune maison n'a été retenue.

Au niveau de la commune, c'est différent et plusieurs habitations méritent d'être récompensées. Le prix d'encouragement est proposé une seule fois pour inciter les Balmain à fleurir leurs maisons ou leurs balcons.

Voici quelques critères :

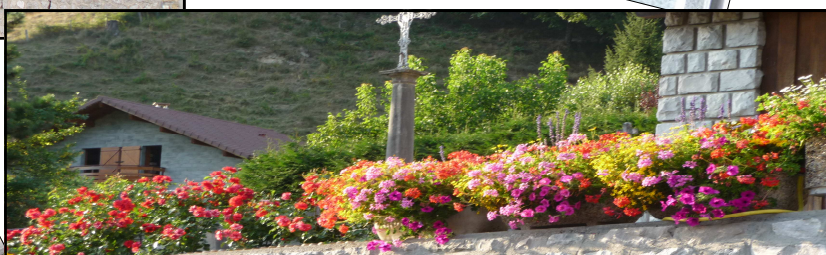
- Avoir au moins 10 points de fleurissement (bacs, jardinières, massifs, suspensions...)
- Les fleurs retombantes doivent, si possible, cacher le pot ou le bac.
- Présenter une belle harmonie de couleur.
- Vue d'ensemble attrayante et environnement soigné...

Alors, sortez vos outils de jardinage, vos plantes et votre...

imagination !



Merci de continuer à égayer notre village avec vos belles fleurs.



**L'année 2010 verra la commémoration du 150<sup>ème</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie à la France. A cette occasion la C.C.V. Thônes propose de marquer « l'évènement » et demande à chacun d'entre nous, particuliers et collectivités, de fleurir les maisons et les monuments de fleurs rouges et blanches, les mairies intégreront sur leurs frontons le drapeau rouge et blanc de Savoie.**